

qu'il s'agit ici d'une extension et d'un prolongement de l'OTAN. J'aimerais exprimer le souhait que la Chambre approuvera unanimement la proposition. Cette proposition, incorporée dans la note, prévoit la défense efficace du Canada sous un commandement unique, qui, ainsi que nous l'ont démontré nos conseillers militaires, répond effectivement aux nécessités du moment et pare aux dangers qui pourraient nous menacer dans les cas où une intervention immédiate, à quelques minutes, voire à quelques secondes d'avis, revêt l'importance la plus vitale. Cette proposition prévoit aussi une coordination plus efficace des deux aviations que ce n'était le cas antérieurement au 1^{er} août 1957. Je rappelle aussi à la Chambre que l'autorité militaire, aux termes de cette proposition, est soumise à la direction civile et que le NORAD s'intègre dans le système de défense dont la pointe extrême est la force aérienne stratégique, et, dans le cadre de l'OTAN, la défense de l'Ouest contre une guerre nucléaire possible.

M. Harold Winch (Vancouver-Est): Et voilà tout le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) sur une des questions peut-être les plus importantes dont la Chambre ait jamais été saisie. Il s'agit d'un traité entre le Canada et les États-Unis, — puissance étrangère solitaire, — portant essentiellement sur la défense du Canada dans l'éventualité d'une agression et l'affectation d'une partie importante de nos forces armées sous la maîtrise ultime d'une puissance étrangère. Et c'est tout ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a trouvé à dire là-dessus! Il est en quelque sorte inconcevable que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne puisse pas en dire plus long à la Chambre des communes.

On s'est préoccupé en premier lieu de tenter d'atténuer une déclaration très catégorique de M. Spaak. Il n'est pas très juste, à mon avis du moins, que le ministre, sans mauvaise intention peut-être, fasse ainsi un affront à ceux qui ont cité cette autorité distinguée. Il n'était que juste de citer M. Spaak, car, enfin, il est le secrétaire général de l'OTAN et peut-être la plus haute autorité qu'on puisse citer dans les circonstances à l'égard d'un traité qui, selon ce que le gouvernement a affirmé, serait partie intégrante de l'OTAN.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, le 20 mai, dans plusieurs journaux du pays, une déclaration d'un journaliste de la *Presse canadienne* portant que l'accord entre le Canada et les États-Unis sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord doit être rangé parmi les documents internationaux les plus bizarres de l'époque moderne. C'était certes mon impression à l'époque; je sais que tous les

membres de la Chambre espéraient de tout cœur que, lorsque cette question viendrait finalement sur le tapis, toute incertitude serait dissipée et que des explications claires et nettes nous seraient données à propos de ce traité et des principes qui en guident l'application.

Je ne puis parler qu'en mon nom personnel, monsieur l'Orateur, mais je tiens à dire qu'à mon avis la situation demeure confuse et contradictoire; même les déclarations des membres du gouvernement au cours du débat n'ont pas dissipé les différences. Je ne puis concilier les déclarations passées du premier ministre (M. Diefenbaker) et du ministre de la Défense nationale (M. Pearkes). On ne nous a pas encore donné d'éclaircissements. Les porte-parole du gouvernement ont soutenu, dans la mesure où ils l'ont pu, je suppose, que le NORAD est un prolongement de l'OTAN et que, par conséquent, l'acceptation politique du NORAD découle directement de l'acceptation de l'OTAN. Voici ce que disait le premier ministre le 21 décembre, page 2,858 du *hansard*:

Je tiens à redire que j'ai signalé là-bas, et qu'on l'a admis comme un fait, que ces forces unifiées font partie intégrante de la structure militaire de l'OTAN dans la région Canada-États-Unis.

Quelques jours après cette déclaration du premier ministre, c'est-à-dire le 4 janvier, le chef de l'opposition (M. Pearson) a posé au ministre de la Défense nationale une question que l'on peut trouver à la page 3005 du *hansard* de cette date. Il a posé la question suivante:

Le gouvernement se propose-t-il, lorsqu'un accord aura été conclu avec les États-Unis à l'égard de l'entente politique relative à cette organisation de défense, de soumettre cette entente politique au conseil de l'OTAN pour qu'elle soit discutée avec nos partenaires dans l'espoir peut-être qu'une entente de cette nature puisse devenir partie intégrante du pacte de l'OTAN?

Un peu plus bas dans la même page, on peut trouver la réponse du ministre de la Défense nationale, formulée en ces termes:

Il faudrait, bien entendu, consulter les États-Unis à ce sujet. Je ne pourrais m'engager définitivement. Je ne pourrais qu'exprimer un avis personnel, et il ne serait pas sage de le faire ici. L'honorable député le sait bien, il faudrait discuter cette question avec les États-Unis.

Donc, monsieur l'Orateur, le premier ministre dit d'une part que le NORAD fait partie intégrante de l'OTAN, tandis que le ministre de la Défense nationale dit qu'il ne pourrait pas se prononcer à ce sujet sans avoir conféré avec les États-Unis. Cette contradiction n'a pas encore été éclaircie, ni hier ni aujourd'hui. D'ailleurs, la seule déclaration précise que nous ayons eue sur la question, et je le dis même si cela doit blesser le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est celle de